



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 23-nov.-2011

Date de révision

Numéro de révision 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	BPO POWDER
Code du Produit	MC0001
No. ONU	UN3106
Utilisation recommandée	catalyseur
Technologie du produit	MMA

### Adresse Fournisseur

Ennis Paint Inc  
5910 North Central Expressway  
Suite 1050  
Dallas TX 75206  
Tél. : 800 331-8118  
800 331-8118 (pour des demandes techniques)

Téléphone en cas d'urgence chimique Chemtrec 1 800 424-9300

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Avertissement!

#### Aperçu des urgences

Peroxyde organique  
H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  
Peut être nocif en cas d'inhalation, d'absorption au travers de la peau ou d'ingestion  
Peut produire une réaction allergique

Aspect blanc

État physique solide.

Odeur Évanouissement

### Effets potentiels sur la santé

#### Toxicité aiguë

**Yeux** Irritant pour les yeux.  
**Peau** Peut être nocif par contact cutané. Irritant pour la peau.  
**Inhalation** Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.  
**Ingestion** Peut être nocif par ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

#### Effets chroniques

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

#### Conditions médicales aggravées

Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Troubles visuels pré-existant.

#### Danger pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Acide 1,2-benzènedicarboxylique, dicyclohexylester	84-61-7	40-70
Benzoylperoxyde	94-36-0	40-70

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. S'assurer que le personnel médical est conscient de (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Oxydant.		
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.		
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Eau pulvérisée. Mousse. Sable sec. Poudre chimique d'extinction. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )		
<b>Slovénie</b>	Halons.		
<b>Données sur les risques d'explosion</b>			
<b>Sensibilité à un choc mécanique</b>	Aucune.		
<b>Sensibilité à une décharge statique</b>	Peut s'allumer avec la chaleur, les étincelles ou les flammes		
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Comburant. Le contact avec d'autres matériaux peut provoquer un incendie. AVERTISSEMENT : le feu peut reprendre. De la poussière fine dispersée dans l'air peut s'enflammer. Éteindre un petit feu avec de la poudre ou du dioxyde de carbone, puis appliquer de l'eau pour empêcher que le feu reprenne. Refroidir les barils avec une pulvérisation d'eau Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou souterraines. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.		
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.		
<b>NFPA</b>	<b>Danger pour la santé 2</b> <b>Inflammabilité 2</b>	<b>Instabilité 2</b>	<b>Dangers physico-chimiques OX</b>
<b>HMIS</b>	<b>Danger pour la santé 2</b> <b>Inflammabilité 2</b>	<b>Danger physique 3</b>	<b>Précautions individuelles X</b>

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	ÉLIMINER toute source d'inflammation (pas de cigarettes, torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
<b>Méthodes de confinement</b>	Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Mouiller le produit avec de l'eau afin de limiter l'émission de poussières ou les risques d'explosion. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière. Maintenir à l'état humide. Après le nettoyage, éliminer les traces avec de l'eau.
<b>Autres informations</b>	ÉLIMINER toute source d'inflammation (pas de cigarettes, torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate) La pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

<b>Manipulation</b>	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Porter un équipement de protection personnelle. Ne pas respirer les poussières Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Tenir éloigné des agents réducteurs (par ex., amines), des acides, des alcalis et des composés métalliques lourds (par ex., accélérateurs, siccatisifs, savons métalliques). Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée Ne pas laisser sécher Éviter la formation de poussière. De la poussière fine dispersée dans l'air peut s'enflammer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit frais/bien aéré Garder le produit dans son contenant d'origine, à l'écart de toute substance incompatible, de la lumière solaire directe ou de sources de chaleur. Conserver à une température inférieure à 25 °C.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives au sujet de l'exposition**

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Benzoylperoxyde 94-36-0	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1500 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

**Autres directives relatives à l'exposition** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

**Mesures d'ordre technique**  
Douches  
Points de lavage des yeux  
Systèmes d'aération

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Lunettes de protection chimique.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Portez au besoin Gants en néoprène Gants en caoutchouc synthétique.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	blanc.	<b>Odeur</b>	Évanouissement.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>État physique</b>	solide
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.	<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible		
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Pas d'information disponible		
<b>Densité</b>	1.23	<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Solubilité</b>	Pas d'information disponible.	<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	donnée non disponible	<b>Densité gazeuse</b>	donnée non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	La température de décomposition auto-accélérée (TDAA) est la plus basse température à laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire avec une substance dans l'emballage tel qu'il est utilisé en cours de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée dangereuse ainsi que, dans certaines circonstances, une explosion et un incendie peuvent être causés par une décomposition thermique à une température de 55 °C ou plus. Un contact avec des substances incompatibles peut causer une décomposition à la TDAA de 55 °C ou moins.
<b>Produits incompatibles</b>	Éviter tout contact avec la rouille, le fer et le cuivre. Acides. Alcalis. Métaux lourds. Agents réducteurs.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas laisser sécher Le résidu sec est explosif Il faut éviter un confinement.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Diphényles
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

<b>Informations sur le produit</b>	Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.
------------------------------------	---

### Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Acide 1,2-benzènedicarboxylique, dicyclohexylester	= 30 mL/kg ( Rat )		
Benzoylperoxyde	= 6400 mg/kg ( Rat )	-	-

### Toxicité chronique

<b>Toxicité chronique</b>	Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.
---------------------------	--

<b>Cancérogénicité</b>	Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérogènes.
------------------------	---

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Benzoylperoxyde	-	Group 3	-	-

**CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)**  
Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Appareil respiratoire.
----------------------------------	------------------------

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination** Ce matériau, sous la forme proposée, est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261)

**Emballages contaminés** Les contenants vides posent un risque possible de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

**US EPA Numéro de déchet** D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Benzoylperoxyde	Toxic Ignitable Reactive

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>Classe subsidiaire</b>	None
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN3106,Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzenedicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2,PG II,Marine Pollutant
<b>Numéro du guide des interventions d'urgence</b>	145

**TDG**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN3106,ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID(1,2-Benzenedicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2,PG II,Marine Pollutant

**MEX**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>Description</b>	UN3106 Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzenedicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2

**ICAO**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>Description</b>	UN3106,Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzenedicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2

**IATA**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>Code du Guide des mesures d'urgence (GMU)</b>	5L
<b>Description</b>	UN3106,Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzenedicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2

**IMDG/IMO**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>No EMS</b>	F-J, S-R
<b>Polluant marin</b>	Le produit est un polluant marin selon les critères fixés par l'IMDG/OMI
<b>Description</b>	UN3106, Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzenedicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2,Marine Pollutant

**RID**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2

<b>Code de classification</b>	P1
<b>Description</b>	UN3106 Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzene dicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2

**ADR**

<b>No. ONU</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>Code de classification</b>	P1
<b>Description</b>	UN3106 Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzene dicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2,

**ADN**

<b>UN-No</b>	UN3106
<b>Nom d'expédition</b>	Organic peroxide type D, solid
<b>Classement des dangers</b>	5.2
<b>Code de classification</b>	P1
<b>Dispositions spéciales</b>	122, 274
<b>Description</b>	UN3106 Organic peroxide type D, solid(1,2-Benzene dicarboxylic acid, dicyclohexyl ester, Benzoyl peroxide ),5.2,
<b>Étiquettes d'identification des dangers</b>	5.2
<b>Quantité limitée</b>	LQ11
<b>Ventilation</b>	VE01

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Inventaires internationales**

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS</b>	Est conforme à (aux)

**Légende**

**TSCA** - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**Réglementations fédérales des****Etats-Unis**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

<b>Nom Chimique</b>	<b>No. CAS</b>	<b>% en poids</b>	<b>SARA 313 - valeurs du seuil %</b>
Benzoylperoxyde	94-36-0	51	1.0

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

<b>Risque aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Risque chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Oui

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

**CERCLA**

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversements de ce produit.

## Réglementations des Etats

### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

### **Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Acide 1,2-benzénedicarboxylique, dicyclohexylester			X		
Benzoylperoxyde	X	X	X		X

## Règlements internationaux

### **Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

### **Classe de dangers du SIMDUT**

C Matières comburantes  
D2B Matières toxiques  
F Matière dangereusement réactive



## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Préparé par** Bonne gestion des produits  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1 800 572-6501

**Date d'émission** 23-nov.-2011

**Date de révision**

**Note sur la révision** Libération initiale.

### **Clause de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Ils ne visent pas à tout inclure et doivent être utilisés uniquement comme un guide. Nous pressons chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de l'étudier attentivement pour prendre conscience des dangers potentiels associés au produit et les comprendre. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Toute utilisation du produit non conforme à la présente fiche signalétique ou en association avec tout autre produit ou procédé est la responsabilité de l'utilisateur. Il faut suivre les mesures de précaution habituelles de manutention de produits chimiques. À tenir loin des denrées alimentaires, des boissons et des aliments fourragers. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et à la fin de la journée de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés..

**Fin de la fiche technique santé-sécurité**